

Achats publics innovants: quatre ans après l'annonce de l'objectif de 2 % d'achats publics innovants affectés aux PME/ETI à horizon 2020, seuls 2 % des entrepreneurs déclarent commencer à en percevoir les effets. Ce chiffre témoigne d'un échec manifeste qui semble appeler un tournant radical.

Des mesures font figure d'exception

Statut « Jeune Entreprise Innovante » (JEI): ce dispositif est largement sa-lué par les entreprises qui en bénéficient. 88 % d'entre elles (contre 82 % en 2015) estiment qu'il a un impact très positif sur leur activité. Ce chiffre confirme l'importance du maintien du dispositif. Il conviendrait d'engager une réflexion sur son extension.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR): dispositif fondamental au développement des entreprises, le CIR est toujours largement plébiscité. 52 % le considèrent « indispensable » à leur activité, 15 % le jugent utile. Ceux qui ne se prononcent pas dans ce sens n'utilisent tout simplement pas le CIR.

Médiation de l'innovation (extension de la mission de la Médiation des entreprises): installée en mars 2014, la médiation de l'innovation reste insuffisamment connue des entreprises (14 % contre 12 % en 2015). Par ailleurs, s'agissant des entreprises qui ont eu recours à la médiation, 60 % sont satisfaits, 20 % ne le sont pas et 20 % ne se prononcent pas. Ce dispositif joue un rôle très concret pour les entreprises et mériterait de faire l'objet d'une promotion plus importante auprès d'elles.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture du rapport 2016 de l'Observatoire,

L'équipe de l'Observatoire,

Pour obtenir le rapport complet, connectez-vous sur :



www.comite-richelieu.org



www.sogedev.com



Actions du Gouvernement et entreprises innovantes : l'Observatoire 2016

20 %

estiment que le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi répond aux attentes et besoins de leur entreprise.

52 %

des entreprises considèrent indispensable le Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

19 %

des entreprises interrogées participent à un projet de labellisation.

14 %

des entreprises connaissent la médiation de l'innovation

En partenariat avec

Les Echos

Engagements et actions : une politique au service de l'innovation mais aucun effet significatif constaté

Quatre ans pour rencontrer les entreprises innovantes qui contribuent à la compétitivité de l'économie. Quatre ans pour simplifier, stabiliser et réformer la politique économique du pays en faveur de l'innovation et de la croissance. Quatre ans pour s'engager. Quatre ans pour agir. Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Cette année, à la veille des échéances importantes de 2017, notre Observatoire s'autorise à dresser un premier bilan de quatre années de mise en œuvre de l'engagement que constitue le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi avec le CICE comme mesure phare.

L'innovation a trouvé une place dans les politiques publiques. Si les années 1980 à 2010 ont été marquées par l'émergence du CIR, suivi par la création d'OSEO, puis des pôles de compétitivité, lors des dernières années l'accent a été mis sur l'entrepreneuriat et l'innovation. Il en va ainsi avec la création du CII, la French Tech ou encore l'objectif d'achat public innovant (2 % à l'horizon 2020).

Malheureusement, en dehors de notre observatoire qui s'intéresse à la perception des entrepreneurs, aucune donnée ne mesure aujourd'hui l'effet réel de ces nouveaux dispositifs sur le développement économique du pays et sa capacité à innover ; à l'exception du CICE, qui par ailleurs et malgré le terme de « compétitivité », ne constitue pas dans les faits un dispositif orienté pour soutenir l'innovation.

Toutefois, les conclusions du Comité de suivi du CICE sont éloquentes dans le rapport de 2016 qui repose sur l'exploitation de données des comportements individuels des entreprises bénéficiaires au cours des années 2013 et 2014 et non plus sur des enquêtes déclaratives. Ainsi, le Comité de suivi indique, qu'il s'agisse des faillites d'entreprises, de l'investissement, de la R&D, de l'export, de la création d'emploi et des salaires, qu'il ne détient aucune analyse permettant d'en conclure fermement à un effet positif et significatif du CICE. Il relève que le CICE voit très vraisemblablement ses effets positifs perturbés par d'autres décisions de politique économique.

Il est à craindre que cette analyse puisse être généralisée à l'ensemble des mesures prises. Les résultats de l'enquête 2016 valide a priori cette thèse.

Perceptions des entrepreneurs : un mouvement d'accélération et des adaptations sont indispensables

C'est dans un esprit constructif que l'Observatoire aborde les résultats de l'enquête¹ et attire l'attention des pouvoirs publics sur les attentes et besoins des entreprises innovantes pour la mise en place d'un environnement favorable à leur développement.

Le manque de confiance exige une accélération du mouvement engagé en faveur de l'innovation

Pacte national pour la croissance la compétitivité et l'emploi : seuls 20 % des entreprises ayant répondu à l'enquête estiment que le pacte répond aux attentes et besoins de leur entreprise. Quatre ans après l'annonce de ce plan, ce chiffre de 20 % appelle manifestement une réaction des pouvoirs publics.

Crédit d'Impôt Innovation (CII) : ce dispositif, introduit dans la loi de Finances pour 2013, avait lors de son annonce fait l'objet d'un bon accueil : 42 % des entreprises prévoient de l'utiliser. Un an après, 20 % des entreprises indiquaient y avoir eu recours et 28 % en 2015. Dans cette édition, le chiffre est de 22 %. Sans aucun doute, ce dispositif répond à une attente. Les réserves régulièrement émises quant à la complexité administrative qu'il soulève ne se sont pas dissipées.

Bpifrance et financement de l'innovation : interrogées sur l'impact de la centralisation des activités de Bpifrance quant à l'accès aux financements de l'innovation, les entreprises sont minoritairement convaincues. 36,5 % (contre 41 % en 2015) estiment que la centralisation facilite ou facilite probablement cet accès s'agissant des aides et garanties, 36,5 % (contre 47 %) s'agissant des prêts, 30 % (contre 35 %) s'agissant des dispositifs relatifs à l'export ou encore 18 % (contre 15 %) concernant les investissements en capital.

French Tech : populaire, la French Tech concerne finalement une minorité d'entreprises innovantes. 19 % des entreprises interrogées participent à un projet de labellisation, contre 21 % en 2015 et 8 % en 2014. 23 % déclarent ne pas connaître la French Tech, contre 36 % en 2015 et 57 % en 2014. Enfin, parmi ceux qui connaissent ou font partie d'un écosystème French Tech, seuls 18 % estiment qu'elle a un impact positif.

Des adaptations semblent indispensables

CICE : la part des entreprises qui bénéficient du CICE est relativement stable depuis 2014 (72 %). Cependant, une majorité, confortée par rapport à l'an dernier (66 % contre 61 % en 2015), préférerait un autre dispositif : 68 % d'entre eux une baisse des charges, 20 % un CICE à 3,5 fois le SMIC.

¹ Enquête réalisée entre juillet et septembre 2016 auprès d'un panel de TPE, PME et ETI innovantes. L'enquête portait sur les engagements et les actions du Gouvernement au service de l'innovation. 288 entreprises ont répondu à cette enquête. Elles représentent équitablement secteurs et régions du territoire métropolitain.